



AFFICHAGE DU 09/04/18
AU 09/05/18

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du 4 avril 2018

PRESENTS : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Franck PRADEL, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Jean LABROUSSE, Florence ENCINAS, Jessica BRETON.

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Claude DESRUES donne pouvoir à Claude JOND,
Philippe LEGOUX donne pouvoir à Yann JACCAZ

ABSENTS :

Stéphanie PERNOD

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce, conformément à l'article L-2121.15 du code Général des collectivités territoriales, Monsieur Jean LABROUSSE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

NOMINATION PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Il est rajouté une délibération pour désigner le président de séance pour le vote du compte administratif. C'est M. Claude JOND qui est proposé.

Approuvé à l'unanimité

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2018

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :

M. Claude JOND expose le bilan financier de l'année 2017. Le résultat de fonctionnement de l'année est de 814 025,66 euros.

Le résultat cumulé (investissement + fonctionnement) est de 1,850 M€. Mais Monsieur le Maire précise qu'il y a beaucoup de restes à réaliser en dépenses comme en recettes (dépenses ou recettes engagées et non dépensées ou reçues) et que, si on en tient compte, le résultat cumulé est de 880 398,99 euros contre 1 016 054,11 euros l'an dernier.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	4 243 662,85 €	2 148 503,10 €
Dépenses	3 429 637,19 €	4 245 743,04 €
Résultats de l'exercice	814 025,66 €	-2 097 239,94 €
Résultat antérieur reporté	1 716 112,80 €	1 418 067,94 €
Résultat de clôture 2017	2 530 138,46 €	- 679 172,00 €
Résultat consolidé	1 850 966,46 €	

Approuvé par 12 voix.

2. COMPTE DE GESTION 2017 :

M. Claude JOND précise que le compte de gestion de la Trésorerie est identique au compte administratif.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	4 243 662,85 €	2 148 503,10 €
Dépenses	3 429 637,19 €	4 245 743,04 €
Résultats de l'exercice	814 025,66 €	- 2 097 239,94 €
Résultat antérieur reporté	1 716 112,80 €	1 418 067,94 €
Résultat de clôture 2017	2 530 138,46 €	- 679 172,00 €
Résultat consolidé	1 850 966,46 €	

Approuvé à l'unanimité

3. AFFECTATION DES RESULTATS :

M. Claude JOND propose l'affectation des résultats:

VU les résultats de l'exercice 2017 :

- Un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 2 530 138,46 €,
- Un solde d'exécution global de la section d'investissement d'un montant de - 679 172,00 €,
- Un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de - 970 567,47 €,
- En section d'investissement en réserves compte 1068 pour un montant de 1 649 739,47 €
- Le report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) pour un montant de 679 172,00 €
- Le report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) pour un montant de 880 398,99 €

Approuvé à l'unanimité

4. FISCALITE 2018 :

M. Claude JOND expose que, suite à un problème de jurisprudence, la mairie de Praz ne peut plus adhérer à l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie, qui réalise les portages fonciers de la commune. Le Préfet a, en effet, averti la mairie l'an dernier d'une décision du Tribunal, pour une autre commune, qui interdit à une collectivité d'être adhérente de l'EPF si elle fait partie d'une intercommunalité qui a la compétence « Plan Local de l'Habitat (PLH). Or, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc dispose de la compétence PLH sans pour autant adhérer à l'EPF. Praz-sur-Arly a donc dû quitter l'EPF. Ce dernier a toutefois accepté de poursuivre les portages fonciers engagés (terrains autour de l'église) mais aussi d'en assurer de nouveaux en facturant directement les frais à la mairie alors qu'ils étaient fiscalisés sur les feuilles d'impôts des contribuables pralins jusqu'à présent (il s'agissait de la ligne « taxe spéciale d'équipement »).

La mairie devant s'acquitter directement de ces frais dorénavant, il est proposé de fusionner la taxe spéciale d'équipement de l'EPF avec les taux communaux. Les taux communaux augmentent donc mécaniquement, mais la

TSE est supprimée. M. Claude JOND précise qu'ainsi il n'y a pas de hausse globale des prélèvements d'impôts dans la commune mais simplement un transfert des prélèvements de l'EPF directement dans les recettes de la mairie.

Monsieur le Maire précise que la commune n'a pas le droit légalement d'augmenter la CFE plus que l'augmentation de la taxe d'habitation. Or, l'EPF taxait, proportionnellement, plus les entreprises que les particuliers. Cela va donc faire une légère baisse sur la CFE et, pour les particuliers (dont la base imposable est bien plus importante que celle des entreprises), un écart infime de l'impôt payé, environ +0,25%.

	Taux d'imposition 2017	Projet Taux d'imposition 2018
Taxe d'Habitation	20,94 %	21,19 %
Taxe Foncière bâti	16,81 %	17,01 %
Taxe Foncière non bâti	128,76 %	130,30 %
Taux de la CFE	27,86%	28,19%

Approuvé à l'unanimité

5. BUDGET PRIMITIF 2018 :

M. Claude JOND présente le budget primitif 2018 dont les montants principaux sont inscrits dans le tableau ci-dessous.

Monsieur le Maire explique que les charges de déneigement vont peser sur le budget. Les heures facturées par le prestataire privé étaient de 27 000€ l'an dernier. En 2018, on prévoit plutôt 100 000€. Les charges d'entretien du matériel roulant sont aussi impactées, passant de 38 000€ à environ 60 000€, tout comme l'entretien courant des routes qui va presque doubler, puisqu'il est budgété 50 000€.

Les charges de personnels augmentent aussi du fait des heures supplémentaires à régler ou à récupérer (dans ce cas, il faut embaucher plus de saisonniers). Il est également prévu l'embauche d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique à mi-temps (il s'agirait un plein temps partagé avec une autre commune, les discussions sont en cours).

Monsieur le Maire explique aussi l'écart toujours important entre le compte administratif et le budget concernant les autres charges de gestion courante. La mairie inscrit toujours une provision de 200 000€ tant que le contentieux avec M. Priorichi, ancien exploitant de la crêperie du pied des pistes, n'est pas soldé. Cette personne réclame des dommages et intérêts pour perte de fonds de commerce alors qu'il louait un emplacement du Domaine Public. Or, le Domaine Public ne peut pas générer de fonds de commerce. Cette personne a perdu toutes ses actions devant les tribunaux mais continue à faire appel.

Concernant le budget des investissements, Monsieur le Maire passe en revue les nouveaux projets inscrits. Il cite notamment le déménagement de la bibliothèque. Les deux classes d'école situées dans l'ancien bâtiment vont être installées, à partir de fin août, dans le bâtiment de la cantine à la place du périscolaire et de la bibliothèque, qui prendront place dans l'ancien bâtiment. Le coût d'aménagement de la nouvelle bibliothèque est estimé à environ 60 000 euros, mobilier inclus.

Mme Florence ENCINAS estime que cela engendre beaucoup de frais par rapport au petit nombre d'abonnés au service.

M. Jean-Paul JACCAZ nuance en expliquant que les deux anciennes salles de classe nécessitent, de toute façon, une remise à neuf. Monsieur le Maire ajoute que l'opération va avoir deux vertus. La première est que la bibliothèque sera mieux placée, gagnant en visibilité et en attractivité. La seconde est que le public ne pénétrera plus dans le groupe scolaire comme c'est le cas à présent. C'est donc aussi une sécurité accrue pour l'école. Il rappelle, enfin, que l'étude du SIVOM du Jaillet montrait que, si on mutualisait le réseau des bibliothèques avec Combloux et Megève, Praz bénéficierait certes de plus grands services et d'une ouverture plus large, mais que le coût de fonctionnement annuel facturé à Praz atteindrait 80 000€ contre environ 4500€ actuellement. Il salue ainsi le travail des bénévoles et précise que la nouvelle présidente, Catherine Desrues, et toute l'équipe de l'association prépare de nouvelles animations, de nouveaux services et qu'un site Internet neuf vient d'être lancé.

La commune a également inscrit un montant maximum de 80 000€ pour couvrir en partie la terrasse du chalet des Belles et faire les travaux de mise aux normes, investissements demandés par les nouveaux exploitants dans le cadre de la DSP afin de pérenniser l'activité trop soumises aujourd'hui aux aléas climatiques. Les devis sont en cours. Les travaux seront faits à l'automne.

Les travaux de voirie représenteront encore une part importante du budget avec 150 000€ de réfections courantes, 234 000€ pour la partie basse de la route de Bellevarde, 148 900€ pour le parvis devant l'école qui permettra l'accessibilité « personnes à mobilité réduite » ou encore 99 600€ pour la route de Meuret.

M. Pierre BESSY propose, pour la base de loisirs des Belles, un nouveau parcours « sentier funny » pour les 1-6 ans et des modules de skate pour les adolescents pour un montant total de 12 200€.

Enfin, M. Jean-Paul JACCAZ annonce que le chantier de création du stade de slalom débutera le 11 avril.

- ♦ 5 107 000,00 € en section de fonctionnement
- ♦ 5 583 000,00 € en section d'investissement

Approuvé à l'unanimité

Questions soumises à décision du conseil sur proposition des adjoints au maire

Aucune demande d'inscription de question au présent ordre du jour.

Questions soumises à décision du conseil sur proposition des rapporteurs des commissions municipales

Aucune demande d'inscription de question au présent ordre du jour.

Questions soumises à décision du conseil sur proposition des conseillers municipaux

Aucune demande d'inscription de question au présent ordre du jour.

Communications et questions diverses

Rythmes scolaires :

Monsieur le Maire informe les élus que les deux Conseils d'école ont finalement approuvé le maintien des 4,5 jours de cours contre un retour à 4 jours malgré la demande d'un certain nombre de parents de revenir aux 4 jours.

Mais les communes de Megève et de Combloux souhaitent rester à 4,5 jours car les premières études menées montraient les bienfaits du dispositif. L'Education Nationale nous a confirmé que nous n'aurions pas l'autorisation de revenir à 4 jours si nous ne proposition pas le centre de loisirs le mercredi matin. Or, ce centre de loisirs est un service organisé à Megève avec un co-financement de la mairie de Praz-sur-Arly.

Une communication va être faite auprès des parents pour expliquer la démarche et donner le bilan, positif, du passage à 4,5 jours.

La Municipalité va faire un geste concernant le prix du Temps d'Activité Périscolaire (TAP) à partir de la rentrée 2018-19 en ne facturant plus, pour une famille, que l'inscription du premier enfant. Les autres membres de la fratrie pourront participer gratuitement.

Il serait intéressant, par ailleurs, de glisser avec un petit questionnaire pour connaître les évolutions des attentes des familles concernant les TAP.

Vidéo protection :

Monsieur le Maire annonce que les caméras de vidéo protection de la commune sont opérationnelles et que le dispositif a reçu l'agrément de la Préfecture.

Chantier de Tirecorde :

M. Jean-Paul JACCAZ informe l'assemblée que le chantier de construction du tourne-à-gauche reprendra le 9 avril.

Monsieur le maire, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 21 heures 35.

Procès-verbal de séance dressé le 03 avril 2018 par le secrétaire élu par ses pairs présents en l'assemblée communale du 29 mars 2018.

Signé Jean LABROUSSE, secrétaire de séance



Vu pour être affiché le 09/04/18 conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire, Yann JACCAZ

